

# RÉFORME DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : POUR Y VOIR CLAIR

« **UNE MEILLEURE ORGANISATION À MOINDRE COÛT EN RÉDUISANT LE NOMBRE D'ÉLUS DE 6000 À 3000** »

**FAUX**

Les indemnités des élus locaux représentent 0,4 % des budgets des collectivités locales françaises. En Marne 100 euros de budget c'est seulement 0,42 centime d'€. Présidence de la République (1 élu) = 110 millions d'euros.

« **LES COLLECTIVITÉS CRÉENT PLUS D'EMPLOIS ALORS QUE L'ÉTAT FAIT DES EFFORTS** »

**FAUX**

L'Etat a transféré aux départements les personnel technique et ouvriers (TOS) de l'Education Nationale (476), des Directions départementales de l'Équipement (voirie et routes nationales DDE (hors parc 253 et parc DDE 94). Depuis 2004, sur les 872 nouveaux agents, 823 résultent du transfert de l'Etat.

« **UNE CLARIFICATION NÉCESSAIRE DES COMPÉTENCES QUI STOPPERA LE GASPILLAGE DES FONDS PUBLICS** »

**FAUX**

Les interventions hors champs des compétences obligatoires des départements consacrent en moyenne 30% de leur budget de fonctionnement. Mais elles permettent d'intervenir largement pour l'intérêt général et œuvrer en faveur de la solidarité, de la petite enfance, de la culture et des associations. En Marne, c'est seulement 2% du budget, le chiffre est bas mais illustre la diversité des orientations politiques mises en œuvre sur le territoire.

*« Entre 2003 et 2007, les dépenses locales ont augmenté de 40 milliard d'euros en dehors de tout transferts de compétences » (Nicolas SARKOZY)*

« **LES COLLECTIVITÉS LOCALES SONT DÉPENSIÈRES** ».

**FAUX**

Les collectivités sont peu endettées et elles investissent beaucoup. A la différence de l'Etat, elles votent leur budget en équilibre et n'empruntent pas pour financer leur budget de fonctionnement !

## SUR LA FISCALITE LOCALE

### CONSÉQUENCE DE CETTE OFFENSIVE

Une asphyxie organisée en supprimant aux collectivités tout ou partie du pouvoir de taux en matière fiscale.

### POUR LE DÉPARTEMENT DE LA MARNE

- Moins de 50% des ressources fiscales suite à la suppression de la taxe professionnelle.
- Une perte d'autonomie réelle.

### AUJOURD'HUI

4200 conseillers généraux = 146 M €  
1800 conseillers régionaux = 64,8 M €

### DEMAIN

3100 futurs conseillers territoriaux = 145,08 M € d'indemnités.

« **LES COLLECTIVITÉS ONT VU LES CHARGES TRANSFÉRÉES COMPENSÉES À L'EURO PRÈS** »

**FAUX**

En Marne c'est 8,7 M d'€ non compensés par l'Etat depuis 2004 pour le RMI/RSA.

Pour les routes nationales, seulement 10% des crédits ont été transférés.

L'endettement de l'Etat c'est 49,1% du PIB et ses investissements, c'est 27% de l'investissement public.

L'endettement des collectivités c'est 5,5% du PIB et elles assurent 73% de l'investissement public avec une dette 10 fois moins importante que celle de l'Etat.